Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210295-20241209-091220242-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2024 Publication : 16/12/2024

République Française

Département de la Loire



## DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

N°: 2024/19

## Séance ordinaire du 9 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 10

#### Présents:

1. Mme Martine GRIVILLERS, Vice-Présidente 9. M. Joël PUTIGNIER
2. Mme Cécile MARRIETTE 10. M. Patrice ROMEUF
3. Mme Claudine POYET 11.

4. Mme Géraldine DERGELET 12.
5. Mme Emmanuelle GUIGNARD 13.

6. Mme Jocelyne CHAPERON 7. Mme Stéphanie MAZIOUX

8. Mme Carol DE SIQUEIRA

# Absents ayant donné pouvoir :

Mme Arlette MATHIEU, Représentante d'une association d'insertion et de lutte contre l'exclusion (MOD) a donné pouvoir à Mme Claudine POYET

# Excusé.s:

M. Christophe BAZILE, Président

Mme Jutta JUHNKE, Représentante d'autres associations des familles (Centre social)

<u>OBJET DE LA DELIBERATION</u>: Vote pour le renouvellement de la convention métier sur l'Accès aux Droits et aux Soins (tripartie avec CPAM et CARSAT), ainsi que le vote de la Convention sur l'outil d'échanges sécurisé Espace Partenaires (bipartite avec la CPAM)

Depuis 2014, le CCAS a signé une convention de partenariat avec la CPAM de la Loire.

Le CCAS a décidé de poursuivre cette collaboration pour l'année 2025, en signant la nouvelle convention de partenariat tripartie avec la CARSAT, ainsi que la convention sur l'outil d'échanges sécurisé « Espace partenaires » (bipartite) – Conventions jointes avec les annexes à la convocation.

Les objectifs de ces 2 nouvelles conventions sont :

- -Améliorer l'Accès aux Droits et aux Soins,
- -Nous rendre détecteur du renoncement aux droits et aux soins.
- -Tisser un maillage territorial partenarial complet englobant les zones blanches,
- -Répondre aux problématiques de santé des assurés « invisibles »,
- -Lutter contre la fracture numérique,
- -Promouvoir la prévention (dépistage, vaccination...),

-Faire adopter les bons gestes santé, etc.

L'Outil Espace Partenaires est un extranet sécurisé qui permet des échanges fluides et plus efficients de partenaires à CPAM, facilitant l'accès aux droits et aux soins, en toute conformité avec la réglementation sur la protection des données.

Les profils gestionnaires, une fois créés et habilités par La CPAM de la Loire, auront un accès par le biais d'un identifiant et d'un mot de passe.

Ces gestionnaires peuvent habiliter à leur tour, un nombre illimité d'utilisateurs techniciens au sein de leur structure qui pourront effectivement :

- Demander le suivi d'une demande d'AME
- Demander le suivi d'une demande de CSS
- Déposer une demande d'ouverture de droits (affiliation)
- Demander le suivi d'une demande d'ouverture de droits (affiliation).

Il est donc demandé aux membres du Conseil d'administration de voter la Convention métier sur l'Accès aux Droits et aux Soins (tripartie avec la CARSAT), ainsi que le vote de la convention sur l'outil d'échanges sécurisé Espace Partenaires (bipartite avec la CPAM).

Après avoir discuté et délibéré, le Conseil d'administration approuve la Convention métier sur l'Accès aux Droits et aux Soins (tripartie avec la CARSAT), ainsi que la Convention sur l'outil d'échanges sécurisé Espace Partenaires (bipartite avec la CPAM) par vote à main levée :

Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 11 (1 pouvoir)

La délibération approuvant la Convention métier sur l'Accès aux Droits et aux Soins (tripartie avec la CARSAT), ainsi que la Convention sur l'outil d'échanges sécurisé Espace Partenaires (bipartite avec la CPAM) est adoptée à l'unanimité (11 voix pour).

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES VOTANTS.

CERTIFIE - MONTBRISON, le 9 DECEMBRE 2024.

LA VICE-PRESIDENTE DU CCAS, Martine GRIVILLÆRS